



## Procès-verbal du Bureau Directeur exceptionnel, Elargi aux Présidents de Comités et présidents de Commissions 7 novembre 2020 - Visio conférence

---

**Présents :** AURAMBOUT Stéphanie, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Eric, GALLET Bernard, HARENT Eliane, KERNEIS Hervé, MOREL Carine, PEAN Patrick, RIPERT Alain, SCHUTTERS Thierry (CTA), STOFFER Françoise

**Excusés :** COLOMBANI Frédéric

**Participant :** CADEI Franck, MALFONDET Gilles, RENAUD Christine, SOBIERAJ Daniel (CD 01)

### Préambule

Alain Ripert ouvre la séance à 18h30.

Lors du dernier BD (30/10/2020), il a été demandé aux salariés de fournir un état de leur plan de charge jusqu'à la fin de l'année.

Une synthèse a été étudiée lors d'une réunion le jeudi 6 novembre entre Françoise Stoffer, Eliane Harent, Alain Ripert, Franck Cadei et David Fayollat, afin d'étudier les solutions possibles sur la fin de l'année dans le contexte actuel.

### Plan d'activité sur les deux mois à venir

Plusieurs éléments sont évoqués :

- Les différentes prestations externes (mises à disposition, auto-entrepreneurs, ...) : la décision actée est de ne conserver que celles qui sont indispensables aux activités encore possibles. Les autres sont suspendues. Certains comités vont mettre en place du chômage partiel. Il n'est pas possible dans ce contexte de maintenir ce type de mises à disposition, sauf contexte particulier comme la non-disponibilité de personnes avec ses compétences et sur des activités encore en-cours
- Le contexte actuel est différent de celui du 1<sup>er</sup> confinement : saison sportive difficilement commencée, nombre de licenciés en baisse, autres produits permettant des recettes en baisse (inscriptions aux formations non professionnalisantes). Une régulation sur les activités peut être faite.
- Aucune nouvelle mise à disposition ne sera mise en place
- Certains comités ont indiqué la mise en place de chômage partiel mais sans que nous ayons connaissance du détail.

Un découpage par grands services a été fait afin de cibler l'impact en matière de chômage partiel :

- ITFE, activité à 100 % jusqu'au 20 novembre (dead-line QUALIOPI), au-delà l'activité sera baissée de 20 %. Sont concernés Philippe Soupirot, Benoit Larue, Pierre-Yves Bousuge
- PPF, baisse d'activité de 20 %, pour l'instant et dans la mesure où les lycées sont ouverts normalement. Sont concernés Guillaume Joli et David Fayollat.
- Arbitrage, baisse d'activité de 20 %. Sont concernés Liam Buy et Boris Thiébault
- Administratif spécifique et Finances, baisse d'activité de 30 %. Sont concernées Isabelle Chasson, Isabelle Pios, Sophie Ardain
- Service Aux Clubs, baisse d'activité de 50 %. Sont concernés Jérémy Réault et Jérémy Colsenet
- Communication, baisse d'activité de 50 %. Sont concernés Ludovic Dain, Fanny Larmande, Bruno Geoffray
- Assistantes Administratives, baisse d'activité de 80 %. Sont concernées Farida Abès et Chantal Roche

Tous ces points seront à suivre dans les semaines à venir afin de réajuster ces pourcentages.

Cette procédure est mise en place pour le mois de novembre et sera poursuivie si cela s'avère nécessaire. Un point hebdomadaire sera fait, afin d'effectuer des réajustements si nécessaire.

**Ce fonctionnement débutera dès le lundi 9 novembre 2020.**

**A noter que quelle que soit la part de chômage partiel de chaque salarié, aucune différence sociale n'existera :**

- La ligue maintient le salaire complet
- La règlementation concernant ce second confinement permet à chaque salarié impacté d'acquiescer ses congés normalement

Concernant la formation, la priorité est donnée aux formations professionnalisantes (titre 4 et 5).

Les formations aboutissent sur des certifications ; il ne sera pas possible de continuer à repousser les certifications, sans se mettre en difficulté. Des choix devront sans doute être faits à courte échéance afin de ne pas maintenir toutes les formations.

Les comités présents entendent que la suspension de certains sujets s'avèrera nécessaire.

Pour la partie arbitrage, des classes virtuelles et des formations à distance ont été lancées.

Services civiques : les prévisions étaient à hauteur de 80 dossiers ; à ce jour, seuls 30 dossiers ont abouti et la date butoir est bientôt atteinte. La charge sur le sujet sera à revoir.

Les activités, concernant le Beach et les événements, sont suspendues (France-Belgique et France-Grèce), et seront peut-être annulées (interpôles de Bourg de Péage et de Vaulx-en-Velin). Restera pour Bruno Geoffray, des activités sur l'arbitrage (formations) sur 4 à 5 jours.

Thierry Schutters pose la question de la périodicité hebdomadaire des réunions RH, alors que la CTA, afin de bien réguler ses activités, va programmer des réunions également toutes les semaines. Cela implique moins d'opérationnel. Ces réunions RH, prévues initialement à la quinzaine, ont été ramenées à la semaine, afin de maintenir un lien avec et entre les salariés. Des solutions seront envisagées : participation une semaine sur deux, ... A échanger entre les personnes de la CTA.

### **Contraintes liées au chômage partiel :**

Un suivi assez précis doit être fait, en cas de contrôle, notamment sur les heures et les activités assurées par les salariés.

Un suivi sera demandé à chaque salarié ; suivi à produire tous les lundis midi, impérativement :

- Production des actions effectuées la semaine précédente
- Actions prévues pour la semaine à venir avec le planning horaire en phase avec les actions, afin de connaître les plages auxquelles les salariés sont joignables (informations aux clubs)

Rappel, le chômage partiel est suivi en heures : 7 heures par jour maximum de travail. Les personnes en forfaits jours doivent retranscrire en heures.

Une information sera faite au CSE et une lettre d'information parviendra aux salariés afin de les informer des procédures mises en place.

Une information aux familles concernées par le PPF devra être faite par les responsables de pôle.

Les comités seront informés par chaque responsable de dossiers concernant les mises à disposition.

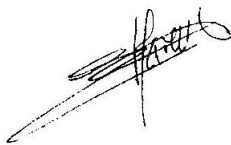
Ces différents points approuvés à l'unanimité.

## **Points divers**

- Les amendes : aucune amende ne sera appliquée jusqu'au 31/12/2020 à l'exception des amendes disciplinaires. Une notification sera faite.
- Recrutement DGS : la campagne de recrutement se poursuit
- Pacte de développement : les comités, par l'intermédiaire de Daniel Sobieraj, souhaitent connaître le fonctionnement : ce sera le même que l'an dernier et il sera abordé lors d'un prochain BD
- Elections fédérales : la liste d'Olivier Girault a mis en place deux temps de rencontre le 7 et le 11 novembre 2020.

**Fin de la réunion à 20h00**

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président

